

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN

## VILLE DE LIBERCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

## ARRETE Nº 61.2024 COMMEMORATION 79<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DES CAMPS DE DEPORTES

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu l'arrêté du 26 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 Juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
- Considérant qu'il y a lieu, en raison de la commémoration de la journée nationale du souvenir de la Déportation le 26 Avril 2024 de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

## ARRETE:

- Article 1 La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits du 26 Avril 2024 à 7 h 00 au 28 Avril 2024 à 13 h 00 Place Léon Blum.
- Article 2 Les véhicules en infraction ou dont la présence constitue un danger pour la sécurité publique pourront être enlevés par les services de police, aux frais de leur propriétaire.
- Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Article 3
- Article 4 Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 5 Le service de Police Municipale Monsieur le Commissaire de Police Les services techniques de la ville Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, Ie.... 2.3 AVR. 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Aliministratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par Japplication informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr